

Conditions particulières

Organisateurs : RTL Belgium S.A.

Nom de l'action : Concours « Le Routard » sur bel RTL

Durée de l'action : du 31/3/2025 au 4/4/2025

Mécanisme du jeu / Détermination du vainqueur :

RTL permet à 15 auditeurs de gagner des places de cinéma pour aller voir le film « Le Routard » et à l'un d'entre eux de remporter un chèque voyage de 2.000 € pour organiser un citytrip à Marrakech.

Les participants sont invités à s'inscrire en envoyant le mot ROUTARD par SMS au n° 6670 (chaque SMS envoyé et reçu est facturé 1€ par l'opérateur du participant, soit 2€ par inscription). Toute inscription est valable jusqu'à minuit le jour de l'envoi du SMS.

A chaque mise à l'antenne du jeu « Le Routard » sur bel RTL, un participant inscrit sera tiré au sort via la « baguette magique » du logiciel HELIOS. Ce candidat est appelé en direct par bel RTL. Chaque participant qui passe sur antenne pour ce jeu, remporte 4 places de cinéma pour aller voir le film « Le Routard ».

La mise à l'antenne de ce jeu se fait 3 fois par jour du lundi au vendredi pendant la semaine du 31/3/2025 au 4/4/2025 entre 5h00 et 15h30. bel RTL se réserve la possibilité de modifier ces horaires en fonction de ses programmes, de ses besoins ou réalités d'antenne.

Les participants sélectionnés devront impérativement répondre à l'appel des équipes d'RTL pour pouvoir participer et prétendre obtenir un gain.

En cas d'appel sans réponse, le participant sera disqualifié et ne pourra prétendre à aucune dotation. Les équipes d'RTL contacteront alors le prochain participant tiré au sort pour lui permettre de participer et prétendre à remporter un gain. Le participant disqualifié peut s'inscrire à nouveau pour tenter sa chance.

Les auditeurs sélectionnés qui passent sur antenne doivent répondre à une question à choix multiples dans un esprit « Routard ». Ceux qui répondent de manière exacte à la question posée dans le temps imparti, sont qualifiés pour le tirage au sort de fin de semaine qui permet de remporter le chèque voyage. Les participants qui ne répondent pas de manière exacte gardent les places de cinéma remportées mais ne peuvent pas prétendre au lot principal de cette action, le chèque voyage.

Le vendredi 4/4, après les 3 rendez-vous jeu du jour, un tirage au sort aura lieu parmi les auditeurs sélectionnés durant la semaine, ceux qui auront répondu de manière exacte à la question à choix multiples posée en direct sur antenne. L'auditeur tiré au sort remportera le bon à valoir pour un citytrip à Marrakech. Ce bon est d'une valeur de 2.000 €.

Le participant sélectionné pour ce grand prix devra impérativement répondre à l'appel des équipes d'RTL pour pouvoir prétendre obtenir ce gain. En cas d'appel sans réponse, le participant sera disqualifié et ne pourra prétendre à aucune autre dotation que les places de cinéma déjà

remportées. Les équipes d'RTL contacteront alors le prochain participant tiré au sort pour lui permettre de prétendre à remporter ce gros gain.

Spécificités éventuelles quant au présent concours :

Le présent concours est ouvert à toute personne majeure résidant en Belgique.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au concours par personne physique par jour.

Les gagnants du jeu autorisent la vérification de leur identité et transmettront une copie de leur carte d'identité aux équipes de RTL Belgium pour leur permettre la validation du gain.

Prix et validité du prix

Les petits prix sont des bons pour 4 places pour aller voir le film « Le routard » au cinéma.

Le grand prix unique à remporter en fin de semaine est un bon à valoir de 2.000 € chez Connections pour organiser un citytrip à Marrakech. Le gagnant prendra contact avec les équipes de Connections pour organiser son voyage. Bel RTL ne sera pas en charge de cette organisation.

Le bon sera transmis rapidement au gagnant par les équipes de bel RTL. Les conditions particulières indiquées sur le bon Connections devront être respectées par le gagnant.

Les conditions habituelles Connections sont applicables au séjour offert.

L'échange des gains en cash n'est pas possible.

Informations relatives à la protection des données

RTL met en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion du Jeu, et ayant pour base de licéité l'exécution du contrat. RTL est responsable du traitement des données à caractère personnel pouvant être collectées vous concernant. Le siège social de RTL se situe Avenue Jacques Georgin 2, à 1030 Bruxelles.

Les données à caractère personnel collectées seront utilisées uniquement pour l'organisation du Jeu. Si le participant en a fait le choix en cochant la case correspondante à l'issue du questionnaire, son adresse email sera utilisée pour lui envoyer la newsletter. Les données collectées seront conservées jusqu'à ce que les gagnants aient été désignés puis détruites, sauf si le participant a accepté que celles-ci soient conservées à des fins de prospection commerciale, auquel cas elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans après la dernière sollicitation (prospect) ou réservation (client).

Les données à caractère personnel collectées pourront être communiquées aux sous-traitants de RTL et le cas échéant aux autorités gouvernementales.

La fourniture de données à caractère personnel par la personne concernée conditionne la conclusion du contrat. Dans le cas où la personne concernée ne souhaite pas fournir de données à caractère personnel, elle ne pourra pas être valablement inscrite au concours.

Conformément à la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 30 juillet 2018 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent,

d'un droit à la portabilité des données, ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Le participant peut accéder aux informations le concernant en adressant un email au préposé à la protection des données à l'adresse suivante : privacy@rtl.be

S'il estime, après avoir contacté RTL que ses droits à la protection des données ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à l'Autorité de Protection des Données (APD).

Disponibilité du règlement spécifique : Le règlement sera disponible sur le site internet de bel RTL www.belRTL.be. Le fait de participer au présent concours implique l'adhésion au présent règlement. Ce Règlement décrit les conditions particulières applicables au jeu-concours mieux décrit ci-dessus, il complète le Règlement général des jeux-concours.